



CFDT-Culture

12, rue de Louvois

75002 PARIS

Tél. : 01 40 15 51 20

Fax : 01 40 15 51 22

www.cfdt-culture.org

cfdt@culture.gouv.fr

Quelques remarques sur la note d'Isabelle Lemesle concernant le regroupement sur deux sites de l'ensemble des agents du siège et de l'administration des monuments parisiens

Le 15 octobre dernier, Isabelle Lemesle a fait publier sur l'intranet du Centre des monuments nationaux une note concernant le regroupement sur deux sites de l'ensemble des agents du siège et de l'administration des monuments parisiens. Cette note est accompagnée d'une plaquette de présentation de l'immeuble de la Porte des Lilas (en fait, celle fournie par le cabinet de conseil en immobilier Richard Ellis), ainsi qu'une « FAQ » censée apporter « *les réponses aux principales questions que vous vous posez* ».

Madame Lemesle repose son argumentaire sur deux points principaux :

- faire de l'Hôtel de Sully un monument plus largement ouvert au public ;
- améliorer les conditions de travail des agents.

Qui oserait contester ces intentions, infiniment louables ? Mais les arguments fournis par Isabelle Lemesle ne répondent en aucun point aux interrogations légitimes que chacun est en droit de se poser : la réalité est certainement différente et répond à une autre logique, non dévoilée.

« Faire de l'Hôtel de Sully un monument plus largement ouvert au public » : écran de fumée ou fumisterie ?

- « *Plus largement* »... En fait, rien ne change dans l'ouverture de l'Hôtel de Sully : les salles d'exposition existent maintenant depuis plus de deux décennies, la librairie est implantée dans la grande galerie depuis plus de dix ans. Unique nouveauté : l'appartement de la duchesse, ensemble très intéressant, certes, mais qui ne représente en superficie que quelques dizaines de mètres carrés. Il serait intéressant de connaître le circuit de visite prévu, ainsi que les aménagements en matière de sécurité et d'accessibilité.
- Quand au « *lieu d'information et de rencontres sur le patrimoine* » prenant place dans les salles d'exposition du sous-sol occupées aujourd'hui par le Jeu de Paume, on peut s'inquiéter de sa nature et de ses objectifs précis, d'autant qu'on ignore tout de sa programmation « culturelle » et des éventuels aménagements nécessaires à son implantation.
- De plus, rien n'est dit de la transformation de l'Orangerie en restaurant, qui a déjà une conséquence immédiate : le départ obligatoire de la trentaine d'agents de la DAF qui occupe ce bâtiment actuellement.

- Petite remarque en passant : « l'Avis d'appel à candidatures Concession d'espaces en vue de la création et de l'exploitation d'un restaurant » visible sur le site internet du CMN date du 1^{er} octobre, 12 jours avant le CA. Curieuse procédure : n'aurait-il pas été logique que cet appel à concurrence ne soit diffusé après le CA autorisant la création d'un deuxième siège, donc la possibilité *de facto* du transfert des personnels de la DAF à la Porte des Lilas : et si finalement l'obligation de créer un deuxième siège n'était due qu'au désir de la présidente de créer un restaurant dans l'Orangerie ?

« Améliorer les conditions de travail des agents »

Personne ne peut critiquer un si noble et si évident dessein. Mais les améliorations promises seront-elles effectives ?

La localisation du deuxième siège Porte des Lilas soulève des problèmes évidents :

- Une augmentation sensible des temps de transport pour de très nombreux agents ; la DRH nous dit-on serait à la disposition de ces derniers : cela sous-entendrait-il que des aménagements du temps de travail sont envisagés, qui par ailleurs ne suppriment en aucun cas la pénibilité et les aléas quotidiens des transports ?

- Des problèmes fonctionnels évidents pour les personnels des monuments d'Ile-de-France, qui seront éloignés outrageusement de leur site : Porte des Lilas–Panthéon, Porte des Lilas–Conciergerie–Sainte-Chapelle, Porte des Lilas–Arc de Triomphe... Le lien entre les personnels en poste dans les monuments et les personnels non postés sera totalement rompu. Et quel gâchis de temps et d'énergie pour ceux qui devront faire la navette entre le « deuxième siège » et les monuments ! Qui oserait présenter cette mesure incohérente comme une « amélioration des conditions de travail » ?

- Cette remarque vaut aussi pour tous ceux qui doivent assurer des déplacements entre la province et Paris ; administrateurs et administrateurs ou animateurs de développement pourront-ils se réjouir d'avoir un bureau Porte des Lilas ? Imaginons l'un d'entre eux arrivant gare Montparnasse, se rendant Porte des lilas, puis à l'Hôtel de Sully, retournant Porte des Lilas avant de reprendre son train : son temps de transport « idéal » serait de 40 mn + 33 mn + 33 mn + 40 mn, soit... près de deux heures et demie dans les transports parisiens, plus naturellement le temps de transport entre son domicile ou son monument et la gare Montparnasse. Bel exemple d'amélioration des conditions de travail.

- Autre incohérence : Mme Lemesle déclare « *que le directeur général, Pierre Deprost et moi-même partagerons notre temps, lorsque nous ne sommes pas dans les monuments, entre les deux sites du siège* ». Ce qui signifie que Mme Lemesle et M. Deprost bénéficieront de deux bureaux : l'un à l'Hôtel de Sully et l'autre Porte des Lilas. Comme ce dernier site accueillera aussi « *les réunions du conseil d'administration et des instances consultatives de l'établissement (CTP, CHS, comité des acquisitions...)* », quelle place restera-t-il pour les 200 agents qui y seront à demeure ?

- « *Chaque agent bénéficiera, en moyenne, de 11 m²* ». Cette superficie correspond-elle à une « surface utile nette », c'est-à-dire au poste de travail individuel, ou bien à la « surface utile brute », qui inclut aussi les circulations horizontales et les locaux à caractère sanitaire et social ? Il ne s'agit là que d'une moyenne, car il est fort probable que la superficie d'un bureau sera mise en relation avec la position hiérarchique de celui qui l'occupe...

- Et à Sully ? Les « 11 m² » ne concernent que la Porte des Lilas : Et quelle sera la superficie des postes de travail à l'Hôtel de Sully ? Mystère ! Mme Lemesle se garde bien de l'évoquer. Et pour cause : quand elle déclare que « à l'Hôtel de Sully, la densité de l'occupation va être réduite (132 agents au lieu de 168 aujourd'hui) », elle omet sciemment de dire que parmi les 38 agents qui quittent Sully, une vingtaine sont des agents de la DAF actuellement dans l'Orangerie qui va être récupérée pour le restaurant ! Conclusion : comme par ailleurs d'autres espaces ne seront pas utilisés, comme les combles, la densité effective de l'occupation de l'Hôtel de Sully sera sensiblement identique à celle d'aujourd'hui. Curieuse conception de « l'amélioration des conditions de travail ».

- Autre source d'interrogation : les travaux de réaménagement de Sully (outre ceux liés à « l'ouverture au public »). A ce jour, on ignore tout de l'implantation des espaces de travail, à Sully comme à la Porte des Lilas. On nous promet que le projet sera prochainement présenté aux agents pour qu'il soit « examiné ». Mais ne sera-t-il pas alors trop tard pour qu'il soit amendable ? Ne s'agit-il là que d'une pseudo-concertation ?

- Mme Lemesle dit pour Sully que « l'ensemble des bureaux va être repeint et meublé de manière fonctionnelle ». Mais les travaux de Sully s'arrêteront-ils à ce simple stade ? Les travaux de Sully seront en fait bien plus importants : Mme Lemesle ne fait pas mystère – sauf dans sa note aux agents diffusée sur l'intranet – de la transformation de la galerie du premier étage pour y aménager son propre bureau, qui serait ainsi au cœur de l'Hôtel de Sully (comme la chambre de Louis XIV à Versailles en quelque sorte). Pourquoi pas ? Mais les espaces que la présidence s'allouera ne seront-ils pas pris sur des espaces nécessaires à l'ensemble des agents ?

La note de Mme Lemesle n'apporte aucun élément de réponse aux questions légitimes que chacun d'entre nous peut se poser. Mme Lemesle élude soigneusement les sujets épineux. Ce n'est plus de la « communication », mais du bonneteau ! Mme Lemesle propose la création d'un « comité de pilotage » auquel serait associé un représentant des « organisations syndicales qui siègent au conseil d'administration ». Ahurissant ! Ne sommes-nous pas seulement à quelques semaines de cette grande opération de déménagement-réaménagement, dont finalement on sait si peu, et qui aura des conséquences si importantes pour le quotidien et le travail de tous ? Les déclarations de la Présidente se veulent rassurantes, mais n'apportent aucune réponse sur le fond : le projet reste toujours aussi désespérément nébuleux. On peut se demander pourquoi n'ont pas été déjà produits des documents aussi essentiels que les projets d'aménagement des espaces de la Porte des Lilas, le projet global de l'Hôtel de Sully (d'après vous, pourquoi ouvre-t-on une nouvelle porte sous le porche de l'Hôtel de Sully, opération qui nécessite des autorisations dans un monument classé), ainsi les différentes études de faisabilité technique telles que citées dans la note de présentation du CA du 13 octobre dernier.